



Démission CDD sans réception de papiers

Par Luna33701

Bonjour, j'ai démissionné de mon contrat CDD le 17/07/23.
En accord avec le responsable m'a période de préavis à été suspendu car je changeais de ville et n'étant pas véhiculé je ne pouvais pas continuer de travailler dans cette entreprise.
Cela fait maintenant 2mois et demi et je n'ai toujours pas reçu mon solde de tout compte, ni mes papiers.
J'y suis allée pour les demander il m'a dit qu'il était trop occupé pour me les donner, et qu'il me les enverrait par courrier, que je devrais signer un papier et le lui renvoyer pour pouvoir avoir mon virement.
Je n'ai toujours rien reçu, je lui ai bien précisé en message qu'il a réceptionné et auxquels il a répondu, que je n'avais plus accès à l'adresse indiqué sur mon contrat.
Je lui ai donc donnée ma nouvelle adresse et je n'ai toujours rien, puis je contacter les prud'hommes ?
Je me suis retrouvé plus d'un mois sans salaires et j'ai eu des rejets de prélèvement ainsi que des soucis d'argent par la suite.
Que puis je faire dans cette situation ?

Par morobar

Bonjour,
j'ai démissionné de mon contrat CDD le 17/07/23.
Impossible, la démission n'existe pas pour un CDD.
période de préavis à été suspendu
Quelle période de préavis ?

Par kang74

Bonjour

On parle bien de contrat de droit privé ?

Car on ne démissionne pas d'un CDD, sauf pour un CDI ce pourquoi votre employeur n'a pas à vous faire de solde de tout compte et peut attendre la fin de votre contrat, avec des paies à 0 (voire négatives car mutuelle) pour vous le donner ...

Qu'esperez vous avoir comme argent ??

Par Luna33701

Le salariés des heures que j'ai effectué.
Mais ça fait quand même bientôt 3 mois
Et je n'ai reçu aucun de mes papiers.
Il m'a dit me faire un virement après réception de mes papiers
Mais je n'ai reçu aucuns papiers

Par morobar

Pouvez-vous indiquer l'échéance du CDD ?

Par kang74

Vous dites avoir démissionné le 17 Juillet ...

Donc vous parlez de quelles heures ?

Quels sont les dates de fin de votre CDD qui n'est donc pas fini puisque votre démission n'est pas valable et que l'abandon de votre poste peut amener votre employeur à demander des dommages et intérêts pour les jours non travaillés jusqu'à la fin du contrat .

Il n'y a pas de papier de fin de contrat s'il n'y a pas de fin de contrat .

NB : vos papiers sont quérables : vous devez aller les chercher .

Il n'y a aucune obligation de les envoyer .

Par Luna33701

J'ai précisé dans le message m'être déplacé et les avoir demandé il m'a dit être trop occupé pour me les donner c'est donc la raison pour laquelle il m'a dit qu'il me les enverrait.

Il était au courant de ma situation. Et à lui aussi décider de mettre fin à mon contrat le 17/07.

Mon contrat devait se finir fin août.

Sauf que je n'étais pas véhiculé et ne résidait plus dans la ville où je travaillais il m'était donc impossible de finir mon contrat.

Le responsable de l'établissement était au courant.

Il m'a donc dit de faire une démission sans préavis.

J'ai travaillé plus de 15 jours et n'ai toujours rien reçu.

Par kang74

Vous avez quoi comme justificatif de son accord de mettre fin à votre CDD ?

Sans papier concernant un accord commun de mettre fin de manière anticipée au contrat, vous étiez en contrat jusqu'à fin Août .

Par de là, vous pouvez envoyer une mise en demeure de vous payer, et de vous donner vos papiers de fin de contrat, le tout en recommandé et qu'à défaut vous saisissez les prud'hommes .

Mais avec votre lettre de démission, il peut faire valoir que votre solde tout compte est nul de par les retenues comme la mutuelle, et vous demandez des dommages et intérêts pour avoir rompu votre engagement .

Par Luna33701

Alors pourquoi m'avoir dit qu'il ferait un virement pour les heures effectuées?

Par kang74

Cela ne l'engageait pas à grand chose , et on ne peut pas savoir ce qu'il en ait vu que vous n'avez justement pas de solde de tout compte .

Vous voyez bien qu'il vous dit plein de choses , qui ne sont pas suivies d'effet ...

Otez moi d'un doute : vous avez signé un contrat ?

Par Luna33701

Oui c'était un contrat CDD qui devait se finir fin août

Mais pour des raisons familiales je ne pouvais plus habiter dans la ville où je travaillais, j'ai donc déménagé et j'ai parlé de ce problème à mon employeur qui comprenait qu'en étant pas véhiculé, il m'était impossible de maintenir mon contrat

Il m'a fait écrire une lettre de démission sans préavis et la signe en connaissance de cause.

Il m'a dit de repasser pour récupérer mes papiers et quand j'y suis allée il m'a dit être trop occupé à ce moment là pour me les donner, qu'il me les enverrait, et que je devrais signer un papier et lui renvoyer pour pouvoir me faire le virement.

Je lui ai précisé que je n'avais plus accès à l'adresse indiquée sur mon contrat, je lui ai donnée ma nouvelle adresse pour recevoir les papiers, mais ça 2 mois et je n'ai reçu aucun papiers.

Par janus2

Il m'a fait écrire une lettre de démission sans préavis et la signe en connaissance de cause.

Bonjour,

Exactement ce qu'il ne fallait pas faire !

Une rupture amiable de CDD se fait par la signature d'un avenant en raccourcissant la durée.

Avec la lettre que vous avez faite, c'est une rupture à l'initiative du salarié, ce qui n'est pas permis légalement, sauf pour la prise d'un CDI. L'employeur pourrait alors demander, devant le CPH, des dommages et intérêts de la valeur minimale des salaires qu'il vous aurait versés jusqu'au terme prévu du CDD.

Par kang74

On a tout compris depuis le début, inutile de répéter .

Mais c'est vous qui ne comprenez pas qu'on ne démissionne pas d'un CDD donc que déjà votre employeur vous a induit en erreur .

Mais de par votre écrit il a la preuve que vous avez quitté volontairement ce CDD sans en avoir le droit .

Que par de là, tout ce qu'il a dit ultérieurement est sérieusement soumis à caution ...

Envoyez la mise en demeure en recommandé vous verrez bien ce qu'il vous répond , s'il vous répond (on peut vous aider pour tenter un coup de bluff) .

Car nous sommes en Octobre et c'est quand même un autre signe que vous vous êtes fait avoir .